



Appel à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure au sein du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans

I. Objet de l'appel à candidatures

L'Université d'Orléans se caractérise par sa pluridisciplinarité. Elle compte 3 UFR Collegium (ST, LLSH et DEG), 1 école d'ingénieurs universitaire (Polytech Orléans), 4 Instituts Universitaires de Technologie (IUTde Bourges, IUTde l'Indre, IUT de Chartres et IUT d'Orléans), 1 école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE Centre Val de Loire) présente sur l'ensemble des départements de la région et l'Observatoire des Sciences de l'Univers du Centre (OSUC).

Près de 17 000 étudiants, dont plus de 2 000 étudiants étrangers, fréquentent un des sites de l'université. Cette université est résolument tournée vers l'Europe, les réseaux internationaux et vers la construction d'avenir pour les jeunes lycéens, pour les étudiants, pour notre compétitivité, la réussite socio-économique en région, en France et dans le monde.

L'Université d'Orléans est appelée à renouveler partiellement (1siège) la composition du conseil d'administration, lors de l'élection en conseil d'administration en date du 29 septembre 2017.

Le conseil d'administration a pour rôle de déterminer la politique de l'établissement. A ce titre, il vote notamment le contrat d'établissement et le budget de l'université.

En application des dispositions en vigueur du code de l'éducation et des statuts de l'Université d'Orléans, cette instance comprend trente-six membres (cf IV.), dont **une personnalité extérieure désignée à titre personnel, après un appel public à candidatures répondant au profil suivant :**

- ***un représentant, de sexe masculin, d'une entreprise employant moins de 500 salariés également ancien diplômé de l'Université Orléans.***

La personnalité extérieure siège à part entière et a voix délibérative au sein du conseil d'administration. Elle siège à titre bénévole pour la durée du mandat restant à pourvoir.

II. Conditions et modalités de désignation :

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un des conseils ou commissions suivants : conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire, commission de la recherche.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonction dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalité extérieure.

La personnalité extérieure sera désignée à titre personnel au terme de l'appel à candidatures, par un vote de l'ensemble des membres élus du conseil d'administration et des autres personnalités extérieures membres du dit conseil, préalablement désignées.

III. Modalités de dépôt de candidatures

Les candidatures peuvent être adressées sous format numérique aux deux adresses suivantes : president@univ-orleans.fr et saj@univ-orleans.fr, au plus tard le jeudi 14 septembre, et doivent comprendre obligatoirement :

- une copie d'une pièce d'identité,
- un curriculum vitæ,
- une lettre d'intention,
- une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Les candidatures peuvent également être déposées, dans le même délai, sous format papier (comprenant l'ensemble des pièces précitées) auprès du service des affaires juridiques de l'Université d'Orléans, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Université d'Orléans, Service des affaires juridiques, Château de la Source, Avenue du Parc floral – BP 6749, 45067 ORLEANS Cedex 2.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, M. Mathieu SISU-LACAM au 02.38.49.25.51, ou Mme Mélanie MERLIN au 02.38.49.47.97.

Courriel : saj@univ-orleans.fr

IV. Composition du conseil d'administration de l'Université d'Orléans

Le conseil d'administration comprend trente-six membres :

- seize représentant(e)s des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- six représentant(e)s des usagers inscrits dans l'établissement ;
- six représentant(e)s des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ;
- huit personnalités extérieures à l'établissement.

Les huit sièges réservés aux personnalités extérieures sont répartis ainsi qu'il suit :

- **trois représentant(e)s des collectivités territoriales, désigné(e)s par celles-ci :**
 - o Région : 1 siège
 - o Ville d'Orléans : 1 siège
 - o Département du Loiret : 1 siège
- **un représentant(e) du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;**
- **quatre représentant(e)s, dont au moins un a la qualité d'ancien(ne) diplômé(e) de l'université, désigné(e)s après un appel public à candidatures, notamment via le site internet de l'université d'Orléans, par les membres élus du conseil et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'organisme de recherche, dont au moins :**
 - o une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
 - o un représentant(e) des organisations représentatives des salariés ;
 - o un représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;
 - o Un(e) représentant(e) du Lycée Pothier.

Orléans, le 6 septembre 2017

Ary BRUAND

